

WattElse?

Électricité

Lumières

Syndicat

Énergie



Nov2023 Numéro#8

ON
Vous
tient
au
courant

Funiculaire du Capucin
Plus ancien funiculaire électrique de France
Commune du Mont-Dore
Massif du Sancy

 territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME



Chères collègues, chers collègues,

Le syndicat continue son évolution pour répondre à vos besoins. Le début d'année a été marquée par la prise de compétences pour les réseaux de chaleur et la création d'un pôle Transition Énergétique avec 2 agents dédiés pour vous accompagner dans vos projets d'énergies renouvelables. Le syndicat a aussi renforcé ces équipes avec l'arrivée de 3 agents, dont vous retrouverez le détail des postes ci-dessous.

Aussi, nous avons souhaité créer un extranet pour vous aider dans vos démarches avec nos services. Il verra le jour d'ici la fin de l'année et sera accessible depuis notre site internet qui sera également remis au goût du jour.

Travaillons ensemble pour le syndicat de demain.

Sébastien GOUTTEBEL
Président de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

Réunions Secteurs



Chaque année, TE63 organise des rencontres au sein de chaque secteur intercommunal d'énergie auxquelles, sont conviés, les délégués du secteur afin d'échanger sur l'actualité du syndicat. Ces rencontres sont le moyen de réitérer l'importance du rôle des délégués de secteur pour faire le lien entre TE63 et ses adhérents.

Cette année, ces réunions se sont déroulées du 18 septembre au 27 septembre.

Cette année, pour la deuxième année consécutive, nous avons également conviés les maires et les agents des collectivités adhérentes à participer à nos échanges.

Nouveaux Arrivants

L'équipe de TE63 s'est agrandie !

Sébastien DUFOUR, Séverine POTY et Carine ROMEUF ont rejoint l'équipe de TE63 durant l'été. Après 9 mois de disponibilité, Joëlle PIGNOT nous a également rejoint au poste de Gestionnaire financière des compétences TE63. Sébastien occupe ainsi le poste de Chef de projets Énergie Renouvelable. Il est à votre disposition pour toute question concernant les énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque. Contact : sebastien.dufour@te63-sieg.fr
07 85 62 09 60

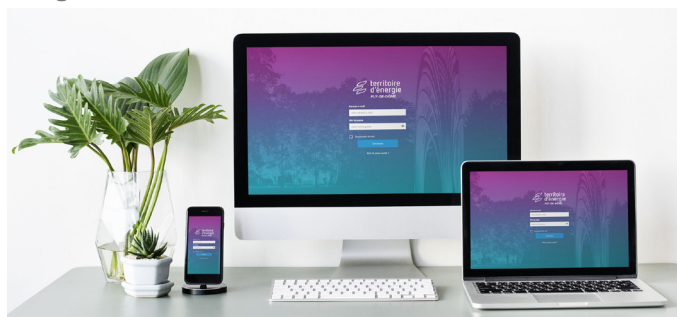
Séverine a intégré le service Administratif et Financier et occupe le poste de Coordinatrice Ressources Humaines et Comptable. Carine, quant à elle, remplace Emmanuelle Voyer, à l'accueil, qui attend un heureux événement.

Nous leur souhaitons la bienvenue au TE63 !

Actusdumoais

Site internet

Le site internet de TE63 va évoluer ! De nouvelles fonctionnalités seront disponibles telles que : des cartes interactives, une bibliothèque des publications et des actes administratifs ainsi qu'un extranet dédié aux délégués et aux collectivités adhérentes.



Chaque délégué et chaque collectivité aura un accès dédié lui offrant un accès à de nombreuses informations :

- Liste des délégués de la commune, des représentants au comité syndical
- Documents (transferts de compétence, arrêté de coupure, comptes-rendus de réunions,...)
- Liste des contacts dédiés (TE63, SEMELEC63, entreprises du secteur, ENEDIS...)

La mise en ligne est prévue pour cette fin d'année.

Vous serez informé lors de la création de votre espace dédié **via les adresses mail que vous nous avez communiquées via le formulaire d'utilisation des données personnelles**, envoyé début octobre.

Contrat Chaleur Renouvelable

La première commission d'attribution des aides a eu lieu le 5 septembre 2023. 17 projets ont été proposés et tous ont été validés. Cela représente un montant d'aide de **1 186 533,75€**.

Pour rappel, les objectifs de ce contrat étaient de 15,9 GWh pour 8M€ d'aides financières sur 3 ans. Les projets ci-dessus représentent ainsi 15% de l'objectif global.

Ces chiffres montrent un fort engouement de la part des collectivités du Puy-de-Dôme pour des projets de chaleur renouvelable.

Les prochaines commissions d'attribution des aides sont prévues mi-novembre et au printemps 2024.

Optimisation des systèmes de commande d'Éclairage Public

Début 2023, TE63 a obtenu une aide de 1,6 million d'euros dans le cadre du plan France Relance pour l'optimisation des systèmes de commandes des réseaux d'Éclairage Public par l'installation d'horloges astronomiques communicantes. Selon la décision du Comité Syndical du 4 mars 2023, seulement 10% des coûts des travaux seront à la charge des communes concernées.

Concernant une majorité de communes du département, le traitement administratif de ces projets est considérable. Ce qui explique le délai pris entre la délibération prise par les conseils municipaux et le début des travaux.

Les travaux ont commencé en octobre dans une partie du département. L'ensemble des commandes sera effectué d'ici la fin de l'année. La réalisation des travaux s'étalera sur les prochains mois.



Diagnostic Éclairage Public



Le service Éclairage Public réalise un diagnostic financé en partie par une aide de 105 000€ du programme Lum'Acte de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).

L'objectif est de réaliser un diagnostic précis du patrimoine d'Éclairage Public d'une majorité de communes du département. Le patrimoine des communautés de communes et des communes de la métropole clermontoise fera l'objet d'un autre diagnostic courant 2024.



Ce diagnostic comprendra un rappel des normes et réglementations en vigueur. Il prendra en compte les horaires de fonctionnement d'éclairage public ainsi que les travaux déjà réalisés ou engagés. À partir des résultats, il sera proposé à chaque collectivité, une liste de travaux à effectuer en fonction de leur priorité.



Les résultats du diagnostic seront transmis aux collectivités concernées d'ici le premier trimestre 2024. Une présentation de celui-ci aura lieu dans chaque collectivité au cours du 1^{er} semestre 2024.

Fonds Vert

Doté de 2 milliards d'euros, le fonds vert est un dispositif effectif depuis Janvier 2023, ayant pour objectif d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de la rénovation du parc d'Éclairage Public du département, TE63 a obtenu une subvention d'un montant de 593 000€ afin de rénover en LED les luminaires vétustes et énergivores de 35 communes du Puy-de-Dôme.



CHIFFRES-CLÉS

35

dossiers de rénovation

2,9M€

Coût global des travaux

4 000

lanternes rénovées en LED

Réforme du raccordement

La réforme des règles en matière de raccordement, publiée au Journal officiel du 24 août 2023, vise à rendre plus claires les dispositions du code de l'énergie concernant le raccordement des installations de production à partir de sources renouvelables et les modalités de prise en charge des coûts de raccordement.

L'article 29 de la loi APER, en vigueur depuis le 10 septembre 2023, supprime la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part de l'extension située hors terrain d'assiette. Le nouvel article L. 342-21 du code de l'énergie stipule que **l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension sera payée par le demandeur du permis**. Autrement dit, les coûts des extensions seront financés en partie par le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité), en partie par le demandeur selon le taux de réfaction qui demeure inchangé.

Toutefois, ces nouvelles dispositions n'entrent en vigueur que le 10 novembre 2023. La question se pose alors de savoir à **qui facturer la partie de l'extension située en dehors du terrain d'assiette pendant la période allant du 10 septembre au 10 novembre 2023**.

La FNCCR a pris l'attache de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat pour déterminer comment traiter cette situation au mieux. Nous reviendrons vers vous au plus vite pour clarifier ce point.

#HistoiredeTerritoire

TE63 accompagne les communes du Puy-de-Dôme sur la maîtrise de l'énergie et contribue à la sobriété énergétique du territoire.

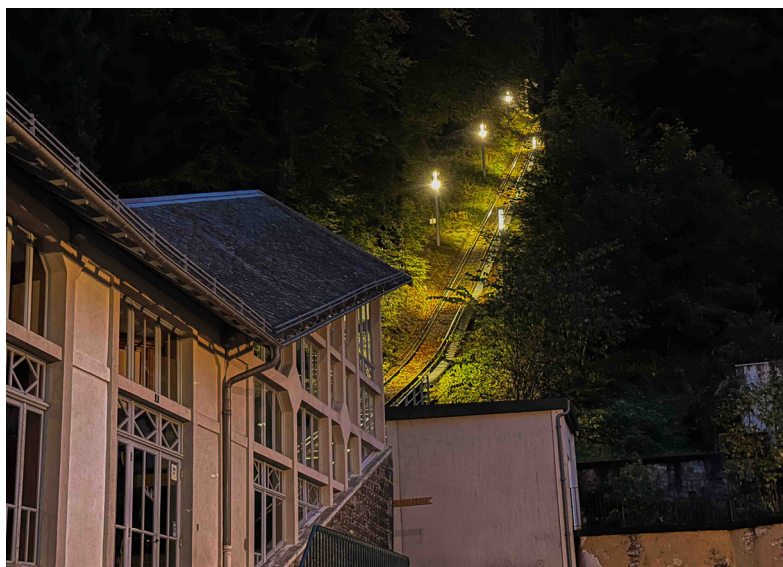
La commune du Mont-Dore a souhaité réaliser la rénovation de l'éclairage public de la montée du pic de Capucin par le funiculaire.

Le funiculaire du Capucin, construit en 1898, est classé monument historique. Il relie le centre-ville du Mont-Dore au Salon du Capucin, situé à 1245 mètres d'altitude.

Avant la rénovation, l'éclairage était assuré par 12 projecteurs de 400W chacun, totalisant une puissance de 4 800W.

Ces projecteurs ont été remplacés par 8 colonnes lumineuses, chacune équipée de 6 spots d'une puissance de 84W, pour une puissance totale de 672W.

Allumées en même temps que le reste de l'éclairage public de la commune, ces installations s'éteignent à 23h et ne se rallument pas le matin.



Ces travaux ont permis de moderniser l'installation et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Grâce à cette rénovation, la puissance totale a été réduite de manière significative, passant de 4 800W à 672W, représentant 86% d'économies d'énergie.

Cette réduction de la puissance électrique consommée est une démarche favorable à la fois pour l'environnement et pour les coûts d'exploitation. De plus, elle permet de conserver l'aspect historique du funiculaire tout en modernisant son éclairage.

CHIFFRES-CLÉS

86% d'économies d'énergie

43 000€ HT

Coût total des travaux

21 501€ HT

Participation de la commune



Afin de vous proposer les solutions les plus efficaces pour votre commune, un **état des lieux est nécessaire**. TE63 est là pour vous accompagner !



Si vous souhaitez plus de renseignements, nos services sont là pour vous **accompagner**.

 **territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME

36 rue de Sarliève
Centre d'affaires du Zénith - CS 20004
63808 COURNON D'Auvergne Cedex
Tél : 04 73 34 24 10
Mail : communication@te63-sieg.fr
Site internet : www.te63-sieg.fr

NEWSLETTER TRIMESTRIELLE

- Directeur de la publication : Sébastien GOUTTEBEL
- Rédaction et mise en page : Lucie AUCOUTURIER
- Tirage : 530 exemplaires
- ISSN n° 2967-3062

